

Nombre :
de Membres en exercice 26
de Présents 18
de Votants 21
Quorum 14

Date de convocation : 16 mai 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mai 2025 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-deux mai, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Jean Beaudoux située 5, place de la
Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. VALLET, MMES VAIL, MOUSSET, M. TRUILLET, MME
COUVRET, MM. ANDRÉ, MAUFAY, POLICE, FRANÇOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES
SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHÉRAULT a donné pouvoir à M. THIROUARD, M. PLESSIS a donné pouvoir à MME
VAIL, MMES GUILLIN, PAPILLON, CRÉMADES a donné pouvoir à MME SEMELY, TREVIN.

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GARNIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- **4-4 : Décision modificative n° 1 : Budget annexe « Station-service » 2025,**
- **8-1 : Transfert des célébrations de mariage de la mairie de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne) vers la salle polyvalente Jean Beaudoux du Theil-sur-Huisne durant les travaux de réhabilitation de la mairie,**

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ces ajouts.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mars 2025**
3. **Travaux**
 - 3.1. Convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux,
 - 3.2. Choix du bureau SPS (Sécurité et Protection de la Santé) – aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux,
 - 3.3. Choix de l'entreprise pour les travaux d'installation d'éclairage sportif du stade de football Jacques Vallée,
 - 3.4. Convention de servitude pour le renforcement d'un branchement ENEDIS, entre la rue des Tilleuls et le lieudit « Beaulieu » à Saint-Agnan-sur-Erre.

4. **Finances**
 - 4.1. Prêt pour le financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au quartier de la Taille au Theil-sur-Huisne,
 - 4.2. Décision modificative n°1 – Budget annexe 2025 « assainissement collectif »,
 - 4.3. Décision modificative n°1 – Budget principal 2025,
 - 4.4. Décision modificative n°1 – Budget annexe « station-service » 2025.
5. **Bâtiments communaux**
 - 5.1. Renouvellement du contrat de maintenance des cloches et des paratonnerres des églises.
6. **Restauration scolaire**
 - 6.1. Renouvellement du contrat d'autocontrôle microbiologique des aliments.
7. **Personnel**
 - 7.1. Modification de l'utilisation du Compte Épargne Temps.
8. **Gouvernance :**
 - 8.1. Transfert des célébrations de mariage de la mairie de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne) vers la salle polyvalente Jean Beaudoux du Theil-sur-Huisne durant les travaux de réhabilitation de la mairie,
 - 8.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
9. **Informations diverses**
10. **Questions diverses**

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Garnier a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 mars 2025**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

3. **Travaux**

3.1. ***Convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux***

Monsieur le Maire indique, que dans la continuité des travaux d'aménagement du sas d'entrée de la salle Jean Beaudoux et de la nouvelle salle des mariages de la mairie avec son accès dans la cour arrière, le Conseil municipal avait souhaité effectuer des travaux d'aménagement extérieur des abords de la salle Jean Beaudoux.

Afin de poursuivre ce projet, les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie 61 (ADI 61) ont été sollicités afin de travailler sur le projet d'appel d'offres sur la base d'une étude préalable effectuée par le Cabinet Antéagroup dans le cadre de Petites Villes de Demain. Le cabinet ADI 61 propose une mission

comprenant l'AVP (Avant-Projet), rédaction du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), analyse des offres. Monsieur le Maire précise que le suivi du chantier peut être fait par la mairie.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre d'ADI 61 pour un montant de 8 357.00 € HT soit 10 028.40 € TTC et donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

3.2. *Choix du bureau SPS (Sécurité et Protection de la Santé) – aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux*

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement extérieur des abords de la salle Jean Beaudoux doivent faire l'objet d'un contrôle de Sécurité et Protection Sociale. Afin de retenir un bureau de contrôle pour cette mission SPS, quatre bureaux ont été consultés : Apave, Bureau Véritas, Socotec et Qualiconsult.

Description de la mission SPS	APAVE	BUREAU VERITAS	SOCOTEC	QUALICONSULT
PHASE CONCEPTION				
Participation réunion de préparation du chantier	150,00 €	147,00 €	90,00 €	150,00 €
Élaboration du PGC (Plan Général de Coordination)	50,00 €	168,00 €	180,00 €	100,00 €
Constitution du DIUO (Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage)	20,00 €	63,00 €	135,00 €	20,00 €
Constitution du RJC (Registre Journalier de Coordination)	10,00 €	42,00 €	45,00 €	50,00 €
Sous total 1	230,00 €	420,00 €	450,00 €	320,00 €
PHASE DE RÉALISATION				
Organisation des inspections communes des entreprises	62,50 €	63,00 €	45,00 €	80,00 €
Examen et harmonisation des PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)- Mise à jour du PGC	62,50 €	63,00 €	45,00 €	80,00 €
Visite de chantier	500,00 €	462,00 €	180,00 €	360,00 €
Mise en forme document DIUO	62,50 €	105,00 €	67,50 €	160,00 €
Sous total 2	687,50 €	693,00 €	337,50 €	680,00 €
Sous-total 1+2: H.T	917,50 €	1.113,00 €	787,50 €	1.000,00 €
T.V.A 20 %	183,50 €	222,60 €	157,50 €	200,00 €
TOTAL TTC	1.101,00 €	1.335,60 €	945,00 €	1.200,00 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition la moins-disante proposée par le bureau SOCOTEC pour un montant de 787.50 € HT soit 945.00 € TTC et donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

3.3. *Choix de l'entreprise pour les travaux d'installation d'éclairage sportif du stade de football Jacques Vallée*

M. François, Conseiller délégué aux Sports, indique que pour améliorer les conditions d'utilisation du stade de football Jacques Vallée, une étude a été réalisée pour l'installation d'un éclairage sportif pour faciliter l'usage du terrain le soir.

Trois entreprises ont été consultées : SOGETRA, INEO et CITEOS :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CITEOS (Alençon)	103 590,00 €	124 308,00 €
INOE (Agence de Dreux)	77 488,87 €	92 986,64 €
SOGETRA (Sées)	75 652,24 €	90 782,69 €

La commission « travaux », réunie le lundi 19 mai 2025 pour examiner ces offres, propose au Conseil municipal de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise SOGETRA pour un montant de 75 652.76 € HT soit 90 782.69 € TTC.

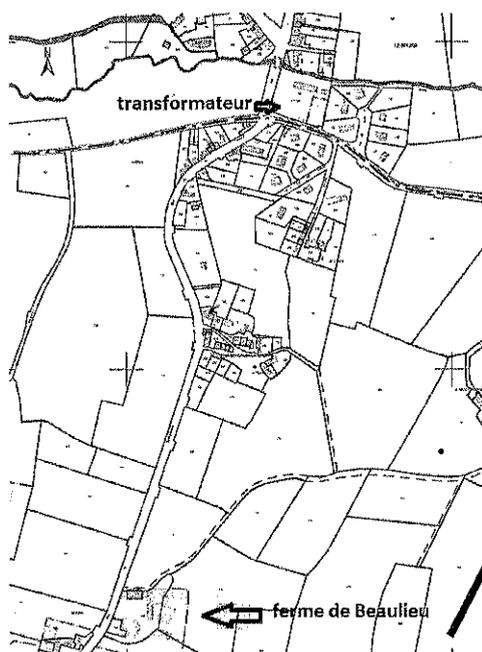
M. Dubois, Conseiller municipal, trouve dommage que l'implantation des poteaux d'éclairage soit prévue sur l'implantation d'un éventuel anneau d'athlétisme. Monsieur le Maire indique que ce choix de sacrifier une future piste d'athlétisme à cet endroit a déjà été fait lors du choix de l'implantation du circuit de roller.

Après délibération, le Conseil municipal décide, par 20 voix pour et 1 abstention, de retenir la proposition la moins-disante de l'entreprise SOGETRA pour un montant de 75 652.24 € HT soit 90 782.69 € TTC et donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

3.4. Convention de servitude pour le renforcement d'un branchement ENEDIS entre la rue des Tilleuls et le lieudit « Beaulieu » à Saint-Agnan-sur-erre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'ENEDIS doit effectuer des travaux sur le domaine public depuis le transformateur situé rue des Tilleuls à Saint-Agnan-sur-erre afin de réaliser des travaux de modification de puissance d'une ligne électrique souterraine alimentant le lieudit « Beaulieu ».

Pour intervenir, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes avec ENEDIS. Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de servitudes relative à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).



4. **Finances**

4.1. **Prêt pour le financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au quartier de la Taille du Theil-sur-Huisne**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réhabilitation du quartier de la Taille pour la partie du réseau « eaux usées » sont terminés. Pour le financement de ces travaux, il y a lieu de prévoir un emprunt pour équilibrer cette dépense. Il est donc nécessaire de souscrire un prêt de 300 000 € sur le budget annexe 2025 « assainissement ».

Une consultation a été réalisée auprès de cinq établissements financiers : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, la Banque des Territoires et la Banque Postale, selon les critères suivants : taux fixe, durée 15, 20 ou 25 ans à échéances constantes.

M. Dubois, Conseiller municipal, s'interroge sur le choix d'un emprunt d'une durée de 25 ans plutôt que 15 ans et s'inquiète de la possibilité ultérieure d'emprunter pour d'autres travaux tels qu'une mise en conformité de la station-service par exemple. Monsieur le Maire indique que ces caractéristiques de montant et de durée sont proposées en concertation avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Les projets futurs ont été pris en compte, il est donc préférable de prendre une durée plus longue pour augmenter la possibilité de faire un nouvel emprunt si nécessaire. De plus, l'offre de la Banque des Territoires ne commence qu'à partir de 25 ans.

Après avoir étudié toutes les propositions reçues et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire un emprunt de 300 000 € sur 25 ans auprès de la Banque des Territoires au taux de 0.4 % indexé sur le livret A (2.40 % actuellement) soit un total de 2.80 %, les frais de dossier s'élèvent à 180.00 € et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4.2. **Décision modificative n°1 – Budget annexe 2025 « assainissement collectif »**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de l'Orne a attribué une aide pour les travaux de réhabilitation des réseaux des eaux usées pour le Quartier de la Taille. Il indique également qu'il est nécessaire d'ajuster le montant du budget 2025 suite à la décision précédente pour la souscription de l'emprunt.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments au budget annexe, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
618 Divers	52 933,00 €		équilibre de la section
6611 Intérêts	4 143,00 €		intérêts sur 2025
6688 Autres frais	180,00 €		frais de dossier emprunt
O23 Virement à la section d'investissement	- 57 256,00 €		réduction autofinancement
TOTAL	- €	- €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
2031 Frais d'études	15 000,00 €	- €	extensions de réseau
2315 Travaux en cours	136 110,00 €	- €	
1313 Subvention du Département	- €	51 860,00 €	subvention non prévue au Budget Primitif 2025, notifiée par courrier du 04/04/2025 pour la réhabilitation du réseau de plusieurs rues du Theil
1641 Emprunts en euros	4 195,00 €	160 701,00 €	modification du montant de l'emprunt à souscrire (prévu au Budget Primitif 2025 : 139 299,07 €) et première échéance en capital sur 2025
O21 Virement de la section de fonctionnement		- 57 256,00 €	réduction autofinancement
TOTAL	155 305,00 €	155 305,00 €	

4.3. Décision modificative n°1 – Budget principal 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le montant des crédits ouverts pour l'opération 2506 « Éclairage sportif » était basé sur une estimation. Suite à la réception des devis définitifs et à la précédente délibération, il y a lieu de prévoir une décision modificative pour réajuster les crédits.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants :

<u>section de fonctionnement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
615221 Entretien des bâtiments	-20 800,00 €		Crédit pour équilibrer la section (solde avant DM : 82 998,18 €)
O23 - Virement à la section d'investissement	20 800,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	
<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>Observations</u>
2315-op 2508 Éclairage stade J. Vallée	20 800,00 €		Installation de mâts pour l'éclairage des matchs
O21 - Virement de la section de fonctionnement		20 800,00 €	
TOTAL	20 800,00 €	20 800,00 €	

4.4. *Décision modificative n°1 – Budget annexe 2025 « Station-service »*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits par une décision modificative en investissement au compte 2135 « Installations, agencements » pour des travaux de remplacement d'une jauge électronique.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants :

<u>section d'investissement</u>	<u>dépenses</u> HT	<u>recettes</u> HT	<u>Observations</u>
2135 Installations, agencements	2 697,00 €		devis MADIC pour le remplacement d'une sonde nécessaire au bon fonctionnement de la jauge d'une cuve de gasoil
1681 Autres emprunts	- 2 697,00 €		réduction du remboursement de l'avance consentie par le budget principal pour équilibrer la section
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

5. Bâtiments communaux

5.1. *Renouvellement du contrat de maintenance des cloches et des paratonnerres des églises*

M. Police, Conseiller municipal délégué, indique que le contrat de maintenance attribué à Biard-Roy concernant l'entretien des cloches et des paratonnerres des églises est arrivé à échéance.

Il y a lieu de procéder à son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2026. Deux entreprises ont été consultées : Biard-Roy et Bodet.

Chaque prestation comprend un contrôle annuel de :

- église du Theil-sur-Huisne : 3 cloches et 1 paratonnerre,
- église de Mâle : 2 cloches et 1 paratonnerre,
- église de La Rouge : 1 cloche,
- église de Gémages : 1 cloche,
- église de L'Hermitière : 1 cloche,
- église de Saint-Agnan-sur-erre : 1 cloche.

soit un total de 9 cloches et 2 paratonnerres.

M. Police s'interroge sur le fait que les paratonnerres ne sont pas présents sur toutes les églises. Monsieur le Maire l'invite à se renseigner sur ces obligations et en faire un retour lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

PRESTATAIRE	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
BIARD ROY	535,00 €	642,00 €
BODET	740,00 €	888,00 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition la moins-disante proposée par l'entreprise BIARD-ROY pour un montant annuel de 535.00 € HT soit 642.00 € TTC et donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

6. Restauration scolaire

6.1. *Renouvellement du contrat d'autocontrôle microbiologique des aliments*

Mme Georget, Adjointe au Maire chargée de la Restauration Scolaire, indique que le contrat d'autocontrôle microbiologique des aliments sur les trois sites de restauration scolaire du laboratoire LTSA (Laboratoire des Techniques et Sciences des Aliments) arrive à terme le 31 août 2025.

L'établissement d'un plan de contrôle microbiologique permet de maîtriser l'hygiène des aliments et les process de fabrication. Les analyses réalisées comprennent des analyses microbiologiques des aliments, la recherche de listéria sur les aliments et les prélèvements sur les surfaces. La mission comprend également un audit annuel de chaque site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestation d'autocontrôle microbiologique jusqu'au 31 août 2028 pour un montant annuel de 2 577.00 € HT soit 3 092.40 € TTC et donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce dossier (avenant, sous-traitance, etc).

7. Personnel

7.1. *Modification de l'utilisation du Compte Épargne Temps*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-026 du 20 mars 2018 qui permet aux agents de la collectivité d'ouvrir un compte-épargne temps (CET) afin d'accumuler des droits à congé. Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours sur l'ensemble de la carrière.

Après délibération, le Conseil municipal, après avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Orne, décide, à l'unanimité, de permettre aux agents d'y déposer également les jours RTT.

8. Gouvernance

8.1. *Transfert des célébrations de mariage de la mairie de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne) vers la salle polyvalente Jean Beaudoux du Theil-sur-Huisne durant les travaux de réhabilitation de la mairie*

Monsieur le Maire indique que les travaux de réhabilitation de la mairie sont toujours en cours et le planning ne permet pas d'assurer la célébration des prochains mariages à la mairie de Val-au-Perche (Le Theil-sur-Huisne). Les articles 74 et 75 du code civil et l'article 393 de l'IGREC (Instruction Générale de l'État Civil) donnent la possibilité de délocaliser le lieu de célébration des mariages.

Après délibération, le Conseil municipal, sous réserve de l'accord du Procureur de la République, décide, à l'unanimité, de célébrer les mariages initialement prévus à la mairie de Val-au-perche (Le Theil-sur-Huisne) vers la salle Jean Beaudoux du Theil-sur-Huisne le temps des travaux.

8.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

- n° 2025-016 : Demande de subvention – Conseil Départemental de l’Orne – éclairage sportif du stade Jacques Vallée pour un montant de 11 518,00 € représentant 20 % du montant total HT,
- n° 2025-017 : Demande de subvention – Office National des Anciens Combattants (ONAC) – restauration du monument aux morts du Theil-sur-Huisne pour un montant de 718,00 € représentant 20 % du montant total HT,
- n° 2025-018 : Demande de subvention – Souvenir Français – restauration du monument aux morts du Theil-sur-Huisne pour un montant de 718,00 € représentant 20 % du montant total HT,
- n° 2025-019 : Demande de subvention – Conseil Départemental de l’Orne – restauration du monument aux morts du Theil-sur-Huisne pour un montant de 718,00 € représentant 20 % du montant total HT,
- n° 2025-020 : Aliénation du mobilier de la salle de réunion du Conseil municipal au profit de l’ADMR pour un montant de 750,00 €,
- n° 2025-021 : Adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF) pour l’année 2025 pour un montant de 10,00 €,
- n° 2025-022 : Location du local éphémère à Mme Frédérique DEBRAY du 12 mai 2025 au 17 mai 2025 pour un montant de 70,00 €,
- n° 2025-023 : Location du local éphémère à Mme Marie-Laure TUDOUX du 9 juin 2025 au 15 juin 2025 pour un montant de 70,00 €,
- n° 2025-024 : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l’année 2025 pour un montant de 350,00 €,
- n° 2025-025 : Demande de subvention – Conseil Départemental de l’Orne – réfection de la toiture du lavoir de Mâle pour un montant de 2 354,70 € représentant 20 % du montant total HT,
- n° 2025-026 : Location du local éphémère à Mme Frédérique DEBRAY du 30 juin 2025 au 06 juillet 2025 pour un montant de 70,00 €.

9. Informations diverses

- Monsieur le Maire indique que le SICTOM va décaler ses tournées de ramassage à cause du jeudi férié de l’ascension : une information sera publiée sur les réseaux. D’autre part, Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil municipal initialement prévue le jeudi 26 juin 2025 à 20h aura lieu le mercredi 9 juillet 2025 à 18h pour permettre de délibérer sur le choix des offres pour les travaux d’aménagement extérieur des abords de la salle polyvalente Jean Beau-doux. Il communique les dates des réunions du Conseil municipal : jeudi 11 septembre, jeudi 9 octobre, jeudi 20 novembre, jeudi 18 décembre. Enfin, Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier des paroissiens de la paroisse Saint Louis du Perche demandant le maintien d’une salle dédiée à la paroisse pour les activités.
- Mme Georget, Adjointe au Maire chargée de la Restauration Scolaire, informe le Conseil municipal qu’un marché des producteurs avec une animation « de la fourche à la fourchette » aura lieu le samedi 21 juin 2025 avec Mme Sékaly, responsable du jardin partagé et Mme Grémy, responsable des restaurants scolaires. Elle communique également les résultats du sondage effectué auprès des enfants et des familles concernant le fonctionnement du restaurant scolaire sur les 3

sites. Enfin, Mme Georget précise qu'une journée de l'abeille a eu lieu pour les 3 écoles le 20 mai 2025 en collaboration avec M. Girard et M. Comte, apiculteurs, pour présenter aux enfants le fonctionnement d'une ruche.

- Mme Mousset, Adjointe au Maire chargée de la Vie Associative, informe le Conseil municipal que les subventions aux associations ont été versées. Monsieur le Maire rappelle les règles de calculs des subventions qui ont été retenues par la Commune en 2020. Enfin, Mme Mousset indique qu'un cirque s'installera dans le bourg de La Rouge du lundi 26 mai au mercredi 28 mai 2025.
- Mme Vail, Adjointe au Maire chargée des Séniors, indique que le repas du 8 mai a eu lieu dans la salle Jean Beaudoux pour les séniors du Theil-sur-Huisne : les 122 convives ont été satisfaits du repas proposé par l'Auberge de la Cloche. Enfin, elle précise que le fleurissement se termine et que la commune va, à nouveau, déposer une candidature pour le concours des villes et villages fleuries pour obtenir une deuxième fleur.
- Mme Moulin, Conseillère municipale en charge du Commerce, précise les dates d'occupation du local éphémère. Concernant le marché hebdomadaire, elle précise que le fromager doit cesser son activité mais de nouveaux commerçants sont présents : le miel du Beauverger, les Terrines de l'Empereur, une pâtisserie. Elle fait un point sur l'occupation du gîte de Gémages qui est réservé tous les week-ends de juin et juillet avec de très bons avis sur les deux premières locations. Elle précise qu'il faudra revoir les réservations durant les congés scolaires pour des semaines entières et non à la carte. Monsieur le Maire informe que toutes les réservations passent par le site Internet « Gîte de France ».
- Mme Semely, Conseillère municipale en charge de la Communication, indique que le bulletin municipal est à la correction avec une distribution prévue d'ici la mi-juin. Le plan de la ville prévu pour être distribué avec le bulletin devra être reporté le temps de trouver un autre imprimeur, le prestataire actuel n'étant plus en mesure d'assurer cette mission. La refonte du site Internet est en cours. Monsieur le Maire rappelle que le site est en refonte pour un accès plus facile et plus interactif. Enfin, Mme Semely fait appel à des bénévoles pour le montage des barnums pour la guinguette de ce week-end. Cette fête aura lieu à partir de samedi 19 h avec un groupe de musique. La restauration sera assurée par l'association « Solidarité Villageoise » et la buvette sera tenue par le club de tennis.
- Mme Turmel, Conseillère municipale en charge de la Jeunesse, félicite les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour leur présence aux cérémonies du 8 mai dernier. Elle informe le Conseil municipal qu'une opération « nettoyons de la nature » aura lieu le samedi 31 mai à 14h30 depuis le bourg de La Rouge vers le manoir de la Gauberdrière.
- M. François, Conseiller municipal en charge des Sports, informe le Conseil municipal que la pratique du canoë kayak sera interdite entre Val-au-Perche et Avezé le temps d'une réparation sur le moulin d'Avezé. L'étude du boulo-drome est en cours selon les nouvelles directives de l'État. L'entreprise See You Sun continue de travailler sur le projet. Une initiation au basket aura lieu par le club de Nogent Basket le mercredi 18 juin 2025 au city-stade. Afin de préparer le challenge sportif, une rencontre est organisée avec les associations le mercredi 4 juin prochain.
- M. Police, Conseiller municipal en charge de la Voirie, précise que le traçage routier est en cours avec les services techniques. L'éclairage public est éteint durant la période d'été du 1^{er} mai au 31 août 2025. Concernant le chantier du Quartier de la Taille, les travaux concernant le réseau d'eaux usées sont terminés et se sont déroulés dans de bonnes conditions climatiques avec un très bon échange entre l'entreprise et les riverains. Les travaux d'effacement des réseaux Edf et

Orange sont en cours. La dernière phase de chantier concernant l'aménagement de la voirie est programmée pour septembre prochain. Il fait un point sur les différents points de collectes des ordures ménagères qui vont être modifiés (Vaux Mignons sur la RD 107, Les Marais, La Roche, et La Rougerie et le cimetière de Gémages) Une réflexion est en cours sur le maintien de certains points de collecte ou leur remplacement par des poubelles individuelles afin de limiter les dépôts sauvages.

10. Questions diverses

- M. Garnier, Conseiller municipal, demande s'il existe une rampe d'accès PMR à l'église du Theil-sur-Huisne car l'accès est compliqué. Monsieur le Maire précise qu'il en existe une mais va s'assurer qu'elle est toujours fonctionnelle.
- M. Dubois, Conseiller municipal, demande si une taxe de séjour est appliquée sur les logements Airbnb sur la commune : Monsieur le Maire indique qu'une taxe de séjour est appliquée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand et que des informations peuvent être prises au près de la CDC. M. Dubois indique que le point de regroupement des ordures ménagères situé face à la gendarmerie est souvent débordant de dépôts sauvages alors que la déchetterie est à proximité : M. Police indique qu'il va revoir ce point avec le SICTOM. Enfin, M. Dubois indique que le gîte serait plus agréable avec un aménagement extérieur dans son ensemble : Monsieur le Maire précise que beaucoup de choses ont été faites en régie avec les agents communaux, une première tranche d'aménagement extérieur a été réalisée pour lancer l'ouverture à la location ; il est cependant prévu de créer un aménagement d'ensemble des abords par la suite.

La séance est levée à 21h55,

René GARNIER,
Secrétaire de séance,

Sébastien THIROUARD,
Le Maire

